

FORMATION

SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU BILAN DES EMISSIONS DES GES

Mardi 13 Février 2024
9h30-17h30



7 heures de formation collective
(Possibilité de formation intra-entreprise : nous consulter)



14 rue de la République
92800 PUTEAUX



Version du 05 Décembre 2023



FECHIM SERVICES

Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE
N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232
N° D'activité : 11921742692
E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64

CONTENU PEDAGOGIQUE

» Programme de la journée :

MATIN

1. PRINCIPES ET DEFINITIONS

- Qu'est ce que l'effet de serre ?

2. LES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Contexte et enjeux :

- Le contexte énergétique et climatique
- Les enjeux liés à l'énergie et au climat
- Quelles conséquences ?

Les besoins et attentes des parties intéressées :

- Les engagements nationaux et internationaux
- Les attentes clients
- Les attentes de la société civile
- Les différents GES (Gaz à Effet de Serre)

Le principe d'effet de serre :

- La corrélation entre émissions de GES et changements climatiques
- L'évaluation des émissions de GES
- Les pressions et motivations pour les entreprises et les citoyens

APRES-MIDI

3. LE BILAN DES EMISSIONS DE GES

- Les bases de calcul de l'impact carbone
- Principes de la comptabilité carbone et de BEGES
- Les normes, référentiels et textes de référence : les méthodes disponibles
- Le potentiel de réchauffement global (PRG) et les facteurs d'émission (FE)
- L'empreinte carbone d'une organisation ou d'un produit
- L'approche carbone d'une organisation
- Cadre réglementaire : spécificité du BEGES
- réglementaire
- Définition du périmètre de l'étude
- La collecte et le traitement des données
- L'exploitation des résultats
- Les postes significatifs dans la distribution des produits chimiques
- L'établissement et la mise en œuvre du plan d'actions

4. ENGAGEMENT ET STRATEGIE DE DECARBONATION

- Les bases de la construction d'une stratégie carbone
- L'élaboration d'une stratégie bas carbone
- L'évaluation des émissions de GES de votre activité
- La mise en œuvre d'un plan d'actions à l'échelle de l'organisation
- Le suivi et l'évaluation de la stratégie bas carbone
-

5. METTRE EN OEUVRE SON BEGES

- Initier la démarche
- Cadrage de la démarche
- Durée et coût de la réalisation d'un BEGES
- Les modalités de mise en œuvre
- Comment initier son BEGES
- Internaliser la compétence - Se faire accompagner
- Subventions et aides à disposition des entreprises

» Objectifs

- Examiner les obligations de votre organisation en termes de GES
- Identifier les postes principaux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) de votre organisation
- Illustrer en interne les enjeux du changement climatique pour son organisation et les opportunités à s'engager dans une transition bas carbone
- Identifier les aides financières disponibles pour accélérer le passage à l'action

» Public visé

- Représentant de la direction, des projets et de la RSE
- Toute personne ayant besoin d'être sensibilisée aux enjeux de la réalisation d'un diagnostic des émissions de GES d'une organisation

» Modalité(s) de suivi et dispositif(s) d'appréciation des résultats :

- Questions écrites (QCM)
- Quiz
- Fiche de présence

» Sanction de la formation :

- Attestation de fin de formation

» Moyen(s) pédagogique(s) :

- Vidéos, questionnements, échanges
- Support de formation transmis à la fin de la formation

» Prérequis :

- Aucun

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION SENSIBILISATION AUX ENJEUX DU BILAN DES EMISSIONS DES GES

Mardi 13 Février 2024
9h30-17h30



14 rue de la République
92800 PUTEAUX



CONDITIONS DE PARTICIPATION

ENTREPRISE :
ADRESSE :

N° SIRET :

CODE NAF :

EFFECTIF :

Données de facturation :

- ☐ A votre société
- ☐ A votre organisme collecteur :

Nom :

Adresse :

Téléphone :

Personne à contacter :

FRAIS D'INSCRIPTION

Tarif adhérent UFCC :

- Pour un stagiaire : 750 € HT / stagiaire
- Pour deux stagiaires ou plus : 675 € HT / stagiaire (soit une réduction de 10% par inscription).

Tarif non-adhérent UFCC :

- Pour un stagiaire : 900 € HT / stagiaire
- Pour deux stagiaires ou plus : 810 € HT / stagiaire (soit une réduction de 10% par inscription).

COORDONNEES DES STAGIAIRES

Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Tel :

N'hésitez pas à nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation PSH afin que nous puissions les prendre en compte dans nos formations.

Si besoin, nous mobiliserons des ressources compétentes ou vous orienterons au mieux pour répondre à vos besoins.

Stagiaire :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Tel :

N'hésitez pas à nous signaler, au plus tôt, vos besoins d'adaptation PSH afin que nous puissions les prendre en compte dans nos formations.

Si besoin, nous mobiliserons des ressources compétentes ou vous orienterons au mieux pour répondre à vos besoins.

MODALITES ET DELAIS D'INSCRIPTION

Inscription via le bulletin d'inscription minimum 15 jours avant le début de la formation.
Le nombre d'inscriptions par entreprise n'est pas limité.

CONDITIONS DE PAIEMENT

Votre règlement peut nous être adressé :

Par chèque à l'ordre de FECHIM SERVICES à retourner à l'adresse suivante :

FECHIM SERVICES Immeuble Le Diamant A - 14, Rue de la République - 92800 PUTEAUX

Par virement aux coordonnées bancaires suivantes :

Domiciliation BNPPARB LE 3 DEFENSE (02532)

RIB: 30004 02532 00010340166 06 – IBAN: FR76 3000 4025 3200 0103 4016 606

BIC : BNPAFRPPXXX

Bulletin à nous retourner par mail à ufcc@ufcc.fr

Date :

Signature et cachet de l'entreprise :



FECHIM SERVICES

Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE

N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232

N° D'activité : 11921742692

E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

1. DISPOSITIONS GÉNÉRALES

FECHIM SERVICES est un organisme de formation proposant des prestations et formations inter et intra-entreprise, en présentiel et à distance.

Ces prestations et formations sont soumises aux termes et conditions présentés dans ce document « Conditions Générales de Vente » (ci-après les CGV).

Ces CGV s'appliquent à toutes les offres de FECHIM SERVICES.

Le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV.

Toute clause contraire formulée par le Client ne peut prévaloir sur ces CGV.

2. CONDITIONS FINANCIÈRES

2.1 MODALITÉS D'INSCRIPTION

L'offre de services est réputée acceptée dès la réception par FECHIM SERVICES d'un bon de commande signé par tout représentant dûment habilité par le Client.

La signature du bon de commande ou l'accord sur le devis (comprenant le cachet de l'entreprise) implique la connaissance et l'acceptation irrévocable et sans réserve des présentes conditions.

2.2 PRIX

Tous les prix sont exprimés en euros et hors taxes.

Ils sont majorés de la TVA au taux en vigueur.

Les tarifs comprennent la formation et les supports remis aux stagiaires.

En cas de formation en intra-entreprise, les frais de déplacement et d'hébergement du formateur feront l'objet d'une facturation supplémentaire.

FECHIM SERVICES se réserve le droit de modifier son prix à tout moment mais les prestations seront facturées sur la base des tarifs en vigueur au moment de l'enregistrement des commandes.

2.3 PAIEMENT

La facture est adressée à l'entreprise ou à l'OPCO qui gère les fonds de formation.

Elle doit être réglée à réception de facture.

Le règlement peut être effectué par virement ou chèque bancaire à l'ordre de FECHIM SERVICES.

2.4 RÈGLEMENT PAR UN OPCO

En cas de règlement par l'OPCO dont dépend le Client, il appartient au Client d'effectuer la demande de prise en charge auprès de l'OPCO avant le début de la formation.

L'accord de financement doit être communiqué au moment de l'inscription.

En cas de prise en charge partielle par l'OPCO, la différence sera directement facturée par FECHIM SERVICES au Client.

Si l'accord de prise en charge ne parvient pas à FECHIM SERVICES au premier jour de la formation, FECHIM SERVICES se réserve la possibilité de facturer la totalité des frais de formation au Client.

L'OPCO ne payant qu'au prorata temporis des journées de présence, le coût correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé au Client.

3. ANNULATION

En cas d'annulation à l'initiative d'un participant ou du responsable de l'inscription, celle-ci devra parvenir à FECHIM SERVICES par écrit pour qu'elle soit prise en compte.

Toute annulation peut être faite sans frais, si elle parvient à FECHIM SERVICES au moins 15 jours avant le début de la formation.

Pour toute annulation faite moins de 15 jours avant la formation, FECHIM SERVICES facturera un dédit de 50% des frais de formation, montant non imputable à la contribution financière obligatoire au titre de la formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de stage, ce dernier est payable en totalité.

4. DOCUMENTS CONTRACTUELS

Pour chaque action de formation, une convention établie selon l'article L. 6353-1 du Code du travail est adressée en deux exemplaires, dont un est à retourner par le Client revêtu du cachet de l'entreprise.

L'attestation de participation est adressée après la formation.

5. OBLIGATIONS DES PARTIES

Dès que la formation s'effectue sur un site extérieur de FECHIM SERVICES, le chef de l'entreprise d'accueil s'oblige à respecter la réglementation en vigueur et notamment l'article R. 4515-1 et suivants du Code du travail relatif aux prescriptions particulières d'hygiène et de sécurité applicables aux travaux effectués dans un établissement par une entreprise extérieure.

FECHIM SERVICES

Immeuble « Le Diamant A », 14 rue de la République - 92800 PUTEAUX, FRANCE

N° de SIRET : 382 438 232 000 29 – N° de TVA : FR-66-382 438 232

N° D'activité : 11921742692

E-mail : ufcc@ufcc.fr - Site Internet : www.ufcc.fr - Téléphone : 01 46 53 10 64